

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.04/06

Une vision régulière des crédits alloués par le Conseil de Ville et par l'électorat

M. Michel Broquet, PDC-JDC

Depuis les années 90, lors de la publication des comptes, un récapitulatif des investissements est établi chaque année. Il se trouve dans les annexes (pages 107-109 pour les comptes 2004) et se compose d'une liste des travaux en cours mentionnant les dépenses effectuées jusqu'au 31 décembre de l'année en question. Une seconde liste contient les investissements terminés durant l'année. Elle présente le solde disponible en franc et en pourcent ainsi que les subventions reçues.

Les dépenses des crédits votés étant évolutives durant l'année, une publication plus régulière serait peu fiable. Toutefois, le Conseil communal propose d'informer la Commission de gestion et de vérification des comptes lorsque les crédits sont bouclés et de lui transmettre ainsi la situation finale des crédits d'investissement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Gilles Froidevaux

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 25 avril 2006